

L'an deux mille vingt, le 12 novembre, le Conseil de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer, dûment convoqué par le Président, s'est assemblé en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Stéphane SORRE.

Présents en qualité de titulaires

Mme Dominique BAUDRY	M. Nils HÉDOUIN	M. Miloud MANSOUR
Mme Anne-Lise BEAUJARD	Mme Catherine HERSENT	Mme Anne MARGOLLÉ
M. Jean Charles BOSSARD	M. Daniel HUET	Mme Françoise MARGUERITE BARBEITO
Mme Christine BOUCHER	Mme Sophie JULIEN-FARCIS	M. Arnaud MARTINET
M. Hervé BOUGON	M. Jean-Marc JULIENNE	M. Stanislas MARTIN
M. Alain BRIÈRE	Mme Marine LAPIE	Mme Valérie MELLOTT
M. Jacques CANUET	M. Pierre LEBOURGEOIS	M. Gilles MÉNARD
Mme Marie-Claude CORBIN	M. Denis LEBOUTEILLER	M. Michel MESNAGE
Mme Valérie COUPEL-BEAUFILS	Mme Patricia LECOMTE	M. Alain NAVARRET
Mme Anita DELAMARCHE	M. Daniel LÉCUREUIL	M. Jean-Paul PAYEN
Mme Delphine DESMARS	M. Jean-René LEDOYEN	M. Michel PEYRE
M. Philippe DESQUESNES	Mme Marie-Christine LEGRAND	M. Alain QUESNEL
M. Jérémy DURIER	M. Didier LEGUELINEL	Mme Claire ROUSSEAU
Mme Gaëlle FAGNEN	Mme Annaïg LE JOSSIC	Mme Frédérique SARAZIN
Mme Fany GARCION	M. Rémi LERQUIER	Mme Catherine SIMON
Mme Sylvie GATÉ	Mme Isabelle LE SAINT	M. Stéphane SORRE
Mme Florence GOUJAT	M. Philippe LETENNEUR	M. Yvan TAILLEBOIS
Mme Florence GRANDET	Mme Marie-Mathilde LEZAN	M. Guillaume VALLÉE
	Mme Violaine LION	

Présents en qualité de suppléants : M. Bruno BLIN, M. Pascal LEMAITRE

Absents : M. François LEMOINE, M. Georges HERBERT, M. Bernard VIEL

Procurations : M. Emmanuel GIRARD à Mme Gaëlle FAGNEN, M. Michel PICOT à Mme Dominique BAUDRY, M. François HAREL à M. Daniel LÉCUREUIL

Secrétaire de séance : M. Jean-Charles BOSSARD

Date de convocation et affichage : Mercredi 4 novembre 2020

Le nombre de conseillers en exercice étant de 61, les conseillers présents forment la majorité.

Délibération n°2020-159

**MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE D'HUDIMESNIL
POUR L'EXTENSION DU CAMPING « LES ÎLES »**

La Communauté de Communes Granville Terre & Mer est compétente en matière de plan local d'urbanisme, de document en tenant lieu et de carte communale depuis le 1^{er} janvier 2018. Ainsi, seule la Communauté de Communes peut entamer les procédures d'évolution des documents d'urbanisme, notamment les déclarations de projet emportant mise en compatibilité des documents d'urbanisme.

Le camping « Les Îles » d'Hudimesnil peut aujourd'hui accueillir 950 personnes sur 11 hectares. Ce camping 5 étoiles représente un intérêt économique majeur pour le territoire de la commune et de la communauté de communes (attrait et répercussions touristiques, clientèle pour les commerces locaux, offre d'emploi dont 9 permanents et 34 saisonniers...).

Un projet d'extension du camping sur six hectares permettrait d'accueillir 400 résidents supplémentaires et de créer 15 nouveaux emplois (2 permanents et 13 saisonniers).

Cette extension serait réalisée sur des terrains non-cultivés, dont le camping est propriétaire : elle serait donc sans impact sur l'économie agricole du territoire communal et intercommunal. Par ailleurs, elle a fait l'objet d'une attention particulière sur le plan environnemental, et ne porte pas atteinte à l'environnement urbain et paysager.

Actuellement, le PLU de la commune d'Hudimesnil, approuvé le 18 mars 2005, et révisé le 1 juin 2006 et le 20 novembre 2007 ne permet pas la réalisation du projet. En effet les terrains destinés à l'extension sont classés en zone A dont le règlement n'autorise pas les constructions nécessaires à l'activité d'un camping.

Une déclaration de projet pour mise en compatibilité du document d'urbanisme permettrait de faire évoluer le document pour permettre l'extension. Les évolutions nécessaires n'affecteraient que le règlement graphique, en réaffectant les 3 hectares prévus pour l'extension de la zone A vers la zone Nt.

Conformément au code de l'urbanisme, la déclaration de projet pour mise en compatibilité du document d'urbanisme fera l'objet d'un examen conjoint de l'Etat, de l'établissement de coopération intercommunale compétent ou de la commune et des Personnes Publiques Associées (chambre d'agriculture, associations environnementales, etc.)

Elle sera également soumise à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale qui se prononcera sur l'éventuelle nécessité de recourir à une évaluation environnementale.

Enfin, le projet fera l'objet d'une enquête publique permettant au public de prendre connaissance de l'opération d'aménagement et des incidences du projet sur le PLU de la commune de Hudimesnil.

À l'issue de l'enquête publique, le conseil communautaire se prononcera sur l'approbation du projet de mise en compatibilité éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5214-1 et suivants ;

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles R.153-15 à R.153-17, L300-1, L300-6 et L153-54 à L153-59 ;

VU le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Hudimesnil approuvé le 18 mars 2005, et révisé le 1 juin 2006 et le 20 novembre 2007 ;

VU la délibération du Conseil Municipal d'Hudimesnil en date du 17 septembre 2019 favorable au projet d'extension du camping les Îles ;

Considérant que le projet d'extension du camping ne porte pas atteinte à l'économie agricole du territoire communal et intercommunal ;

Considérant que le projet d'extension du camping ne porte pas atteinte à l'environnement urbain et paysager ;

Considérant que le projet s'inscrit bien dans le cadre des opérations d'aménagement visées au L300-1 du code de l'urbanisme, s'agissant d'un projet de nature à permettre l'extension d'activités économiques et à favoriser le développement des loisirs et du tourisme ;

Considérant qu'en l'état, le règlement graphique du Plan Local d'Urbanisme de Hudimesnil ne permet pas de réaliser le projet d'extension du camping ;

Monsieur le Président demande l'avis du Conseil Communautaire, lequel après avoir délibéré,

A LA MAJORITÉ : 35 voix pour, 6 voix contre (Jérémy DURIER, Fany GARCION, Nils HÉDOUIN, Miloud MANSOUR, Frédérique SARAZIN, Guillaume VALLÉE) et 14 abstentions (Anne-Lise

BEAUJARD, Florence GOUJAT, Florence GRANDET, Pascal LEMAITRE, Sophie JULIEN-FARCIS, Marine LAPIE, Annaïg LE JOSSIC, Isabelle LE SAINT, Jean-René LEDOYEN, Marie-Christine LEGRAND, Didier LEGUELINEL, Rémi LERIQUEUR, Gilles MÉNARD, Yvan TAILLEBOIS)

Bruno BLIN, Jean-Marc JULIENNE, Patricia LECOMTE, Stanislas MARTIN, Valérie MELLOTT ne prennent pas part au vote.

- **ENGAGE** la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du document d'urbanisme du PLU d'Hudimesnil, afin de permettre le projet d'extension du camping « Les Îles » ;
- **RAPPELLE** que la déclaration de projet fera l'objet d'un examen au « cas par cas » par la Mission Régionale d'Autorité environnementale, qui se prononcera sur l'éventuelle nécessité de procéder à une évaluation environnementale ;
- **RAPPELLE** que la déclaration de projet fera l'objet d'un examen conjoint avec les Personnes Publiques Associées ;
- **RAPPELLE** que la déclaration de projet fera l'objet d'une enquête publique ;
- **RAPPELLE** que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité suivantes : affichage en mairie d'Hudimesnil et au siège de Granville Terre et Mer, affichage dans un journal diffusé dans le département, transmission au Préfet de Normandie, au Maire d'Hudimesnil, aux Personnes Publiques Associées, et à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale ;
- **DONNE** tous pouvoirs au président pour l'exécution de la présente délibération ainsi que pour la signature de tous documents s'y rapportant ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

050-200042604-20201122-2020-159-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/11/2020

Affichage : 24/11/2020

Fait à Granville, 22/11/2020
Document signé électroniquement